

Proposition du Conseil administratif du 13 janvier 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 5 095 000 francs destiné à financer des mesures urgentes de soutien à l'économie.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Contexte

Le 24 novembre 2020, le Conseil municipal a ouvert un crédit budgétaire supplémentaire de 4 651 191 francs destiné à financer les mesures de soutien à l'économie de la Ville de Genève, soit 2 634 000 francs pour le financement de bons d'achat sur la plateforme GenèveAvenue et 2 017 191 francs pour l'aide au paiement des loyers commerciaux (PR-1433).

Suite aux récentes mesures prises le 13 janvier 2021 par le Conseil fédéral qui imposent une fermeture des commerces ne vendant pas de biens de consommation courante, le Conseil administratif de la Ville de Genève propose de poursuivre une mesure urgente dans ses domaines de compétences en vue de soutenir l'économie locale sur la Ville de Genève.

Présentation de la mesure élargie

Financement partiel de bons d'achat sur la plateforme en ligne GenèveAvenue

Le Conseil administratif propose la prolongation de cette action jusqu'au 28 février 2021. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire et d'éventuelles nouvelles mesures fédérales et cantonales, la prolongation de la mesure est reconductible au-delà du 28 février, uniquement si l'entier du crédit budgétaire supplémentaire de 5 095 000 francs n'a pas été dépensé.

A mi-janvier, le total des bons achetés s'élève à 4 056 860 francs par les consommateurs et consommatrices dont le 20% a été financé par la Ville de Genève. En ajoutant les rabais en Lémans ainsi que les commissions, le montant payé à ce jour par la Ville de Genève à la Fondetec (mandatée comme intermédiaire entre les différents acteurs) s'élève à 1 111 915,65 francs. 220 commerces sont en ligne sur le site geneveavenue.ch et participent à l'opération «Bons solidaires Ville de Genève». Au vu du succès de la mesure depuis le début de cette année, il est très probable que la somme totale versée dans la cadre de la première mesure avoisine les 2 millions de francs. Cela engendre un effet de levier de près de 10 millions de francs, montant directement versé aux commerçants.

Le Conseil administratif propose d'élargir la mesure à de nouveaux acteurs, également situés sur le territoire de la Ville, tels que:

- les cafés/restaurants;
- les salons de coiffure;
- les instituts de beauté et de soins (les prestations remboursées par l'assurance maladie sont exclues de l'opération).

Aspects budgétaires et financiers

Le tableau ci-dessous présente le coût des mesures proposées:

	Total
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	
<i>Mandat Fondetec</i>	50 000
<i>Frais de communication Ville de Genève</i>	30 000
36 Charges de transfert (subv.)	
<i>Bons d'achat GenèveAvenue (somme versée à la Fondetec)</i>	5 000 000
<i>Subvention Caddie Service</i>	5 000
<i>Subvention livraison en Ville de Genève</i>	10 000
Total du crédit supplémentaire	5 095 000

Services gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire du crédit est la Direction du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL). Le service bénéficiaire est le Service Agenda 21, Ville durable.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: Crédit budgétaire supplémentaire destiné à financer des mesures urgentes de soutien à l'économie.

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS		
	Total	%
Mandat Fondetec	50 000	1%
Frais de communication Ville de Genève	30 000	0,5%
Subvention Caddie service (livraison à vélo)	5 000	0,1%
Subvention livraison en Ville de Genève	10 000	0,2%
Subventionnement partiel bons d'achat (Fondetec)	5 000 000	98,2%
Coût total du projet TTC	5 095 000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT
Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit
Service bénéficiaire concerné: Service Agenda 21 Ville durable

CHARGES	
31 - Dépenses générales	80 000
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	
36 - Subventions accordées	5 015 000
Total des nouvelles charges induites	5 095 000

REVENUS	
40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-5 095 000
---	-------------------

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2021	-5 095 000	0	-5 095 000

Au vu de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les récentes mesures de fermeture décidées par le Conseil d'Etat en raison de la crise sanitaire et la nécessité de soutenir rapidement le commerce local;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 5 095 000 francs destiné à financer les mesures de soutien à l'économie de la Ville de Genève.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2021 du Service Agenda 21, Ville durable cellule A0020699 groupes de comptes:

31 Biens, services et autres charges d'exploitation	80 000 francs
36 Charges de transfert (subvention)	5 015 000 francs

Art.4. – La présente délibération est munie de la clause d'urgence, conformément à l'article 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Annexe: communiqué de presse du Conseil administratif du 20 janvier 2021



Communiqué de presse du Conseil administratif

Aux représentant-e-s des médias

20 janvier 2021

COVID-19 : la mesure de bons d'achat solidaires est prolongée et élargie

A la suite des récentes mesures fédérales en lien avec la crise sanitaire et au vu de l'efficacité de la mesure municipale, la Ville de Genève prolonge et élargit son opération de soutien à l'économie locale. Votée par le Conseil municipal le 19 janvier 2021, cette action est désormais ouverte aux cafés-restaurants et aux soins à la personne, en plus des commerces non alimentaires.

La mesure de bons d'achat solidaires mise en place par la Ville de Genève est élargie et prolongée jusqu'au 28 février 2021. La vente de ces bons d'une valeur de 20, 50, 100 et 200 francs, avec un rabais de 20% financé par la commune, se poursuit depuis la plateforme www.geneveavenue.ch. Les Genevois-es ont la possibilité d'y acheter un nombre illimité de bons en choisissant un ou plusieurs commerces, mais également désormais des cafés-restaurants ou prestataires de soins situés en ville de Genève. L'action vise à soutenir l'économie locale et à offrir un coup de pouce à la population genevoise. Elle continue de promouvoir le Léman en finançant des rabais de 40% dans les enseignes acceptant cette monnaie locale.

Bilan de la première opération

Dès le 7 décembre et durant 6 semaines, 213 commerces ont vendu près de 65'000 bons d'achat solidaires sur GenèveAvenue pour un montant total de plus de 8.8 millions de francs. Les magasins de vélo ont rencontré un succès conséquent, représentant 15% des bons achetés, pour un montant d'environ 1.3 million. Le coût total pour la Ville s'élève à 2.3 millions, soit la quasi-intégralité du crédit de 2.5 millions voté en novembre par le Conseil municipal. L'effet de levier engendré sur l'économie genevoise s'élève à près de 9 millions, montant directement versé aux commerçant-e-s.

En outre, la trentaine de commerces participant à l'action et acceptant la monnaie locale Léman, donnant lieu à un rabais supplémentaire, a permis de doubler le nombre de Léman en circulation. En effet, l'équivalent de 250'000 francs a été injecté dans ce système monétaire local et durable qui renforce le tissu économique de proximité et repose sur une pratique financière responsable.

Une action efficace et élargie

La Ville de Genève souhaite continuer à soutenir le commerce local et favoriser le pouvoir d'achat des Genevois-es face à la situation difficile qu'entraînent la COVID-19 et les mesures de fermetures prises le 13 janvier par le Conseil fédéral. Devant l'efficacité constatée de la

mesure de bons solidaires et les retours positifs des commerçant-e-s, le Conseil municipal a voté, le 19 janvier 2021, un crédit supplémentaire de 5 millions sur proposition du Conseil administratif. Il servira à prolonger l'opération et inclure d'autres secteurs fortement impactés par la crise sanitaire : les cafés-restaurants, les salons de coiffure et les instituts de beauté et de soins (les prestations remboursées par l'assurance maladie sont exclues de l'opération). Les enseignes alimentaires, à l'exception du vin et du chocolat, restent exclues de l'action.

Grâce au système mis en place par la Ville de Genève et qui en fait sa spécificité, les entreprises touchent immédiatement l'intégralité de la valeur des bons achetés. Ces derniers pourront être utilisés jusqu'au 31 décembre 2021 soit depuis la plateforme [geneveavenue.ch](https://www.geneveavenue.ch), soit directement dans l'établissement choisi. Les livraisons gratuites effectuées en vélo électrique par caddie service pour des achats réalisés en ligne ou en magasin seront également prolongées. Les personnes qui ne sont pas coutumières des démarches en ligne peuvent contacter l'Espace Ville de Genève au 022 418 99 00 afin d'obtenir de l'aide.

L'action se poursuit en partenariat avec la Fondetec, GenèveAvenue et le réseau « Monnaie Léman ».

Contact

Monsieur Alfonso Gomez, Conseiller administratif, Département des finances, de l'environnement et du logement, en contactant Madame Anna Vaucher, collaboratrice personnelle au 022 418 22 40 ou 078 760 97 97 - anna.vaucher@ville-ge.ch